



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Pôle emploi maritime

Question écrite n° 16939

Texte de la question

Mme Sophie Panonacle attire l'attention de Mme la ministre du travail sur la nécessité de doter Pôle emploi d'une division maritime. Pôle emploi organise depuis 2016 une semaine de l'emploi maritime sur le littoral, afin de mettre en valeur l'attractivité des métiers de la mer. La quatrième édition de cette manifestation sera organisée du 11 au 16 mars 2019 dans treize régions, aussi bien dans l'Hexagone qu'en outre-mer. Les métiers de l'économie bleue sont faiblement valorisés auprès des jeunes élèves et étudiants, d'autant plus s'ils résident loin du bord de mer. Aussi, cet événement est essentiel pour permettre de faire face aux difficultés de recrutement auxquels les employeurs sont confrontés. En particulier, le secteur naval doit composer avec un défaut structurel de personnel qualifié sur certains métiers, en raison d'un manque de lisibilité aussi bien de l'offre de formation que des débouchés proposés. Pour pallier cette difficulté, le Premier ministre a annoncé, lors du Comité interministériel de la mer (CIMER) de novembre 2018, faire de « l'attractivité des métiers de la mer un axe prioritaire de [la] politique maritime sur le quinquennat ». A ce titre, la mesure 69 du CIMER prévoit la consolidation et la généralisation de la semaine nationale de l'emploi maritime en mars 2019, et la création d'un portail maritime visant à faciliter l'identification des carrières maritimes. Alors que Pôle emploi estime que le nombre d'emplois dans les métiers de la mer devrait passer de 500 000 à 1 million d'ici 2030, une valorisation pérenne de ces métiers donnerait une meilleure visibilité aux carrières maritimes, aussi bien aux élèves et étudiants vivant sur le littoral qu'à l'intérieur des terres. Aussi, elle lui demande de lui indiquer les mesures qui pourraient être prises pour doter Pôle emploi d'une division maritime, de nature à assurer la promotion des métiers de la mer dans toutes les agences Pôle emploi du territoire national et tout au long de l'année.

Texte de la réponse

Comme dans d'autres secteurs d'activité, les entreprises de la filière maritime rencontrent des difficultés de recrutement. A ce titre, Pôle emploi est déjà pleinement mobilisé au travers de ses 4 200 conseillers « entreprise » pour travailler au plus près d'elles, où qu'elles soient sur le territoire, pour les accompagner dans la réduction de ces difficultés. Ainsi, à titre d'illustration et sans être exhaustif, ces 12 derniers mois dans 13 régions différentes, Pôle emploi a accompagné 1 300 recrutements dans la construction navale, 1 200 dans la pêche et l'aquaculture et 400 dans le transport maritime et côtier. C'est cette proximité au quotidien des conseillers « entreprise » de Pôle emploi qui assure une bonne connaissance des entreprises dans leurs spécificités et le contexte territorial, et qui est gage d'efficacité partout où des besoins et difficultés de recrutement sont présents. Car c'est sur ces territoires ou en proximité que se trouve la main d'œuvre disponible à informer, à qualifier et à mettre en relation avec les recruteurs mais aussi les partenaires indispensables pour collectivement relever ce défi (fédérations professionnelles, chambres consulaires, collectivités locales...). Par-delà l'activité quotidienne, cette mobilisation s'est traduite de manière plus particulière avec deux opérations majeures : la 5ème édition de la semaine de l'emploi maritime et #VersUnMetier. Co-organisée sur les régions Normandie, Pays de la Loire et Provence Alpes Côte d'Azur, la semaine de l'emploi maritime s'est tenue du 11 au 16 mars 2019. Au travers de 330 événements de proximité, plus de 500 entreprises participantes ont pu valoriser les métiers et le secteur maritime auprès de plus de 20 000 visiteurs. Une 6ème édition est déjà programmée pour 2020. De même,

depuis septembre 2018 et à l'initiative du ministère du travail, chaque agence Pôle emploi du territoire se mobilise chaque semaine à travers l'opération #VersUnMetier pour promouvoir les métiers, formations et les opportunités d'emploi avec les entreprises sur les secteurs rencontrant des difficultés de recrutement auprès de demandeurs d'emploi. A ce titre, plus de 500 évènements ont eu lieu sur toute la France sur les métiers de la filière maritime. Par ailleurs, Pôle emploi est en relation depuis plusieurs années avec le Cluster Maritime Français (CMF), notamment en participant aux travaux du groupe de travail « attractivité, emploi, formation ». Des pistes d'approfondissement de cette relation ont été explorées en mai dernier lors d'une rencontre de Pôle emploi avec Monsieur Frédéric Moncany de Saint Aignan, Président du CMF. Pôle emploi est conscient des enjeux de professionnalisation de ses conseillers sur la connaissance des métiers, des secteurs et des entreprises. Ainsi, plusieurs productions visant à renforcer leur connaissance des métiers ou du secteur de la mer ont été réalisées ces derniers mois. Par exemple, des fiches sur la conjoncture des métiers de charpentier de marine ou de maître voilier ou une infographie sur les statistiques clefs de la filière maritime. Enfin, Pôle emploi est en cours de construction d'une plateforme d'information et de partage sur les métiers dans laquelle la filière maritime aura toute sa place.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Panonacle](#)

Circonscription : Gironde (8^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16939

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : [Travail](#)

Ministère attributaire : [Travail](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 février 2019](#), page 1318

Réponse publiée au JO le : [25 juin 2019](#), page 5942